



**LIGUE
DE FLÉCHETTES
DES PAYS DE LA LOIRE**

Règlement Sportif

Voté le 21/06/2024 en AG électorale en visioconférence par les représentants des comités de Loire-Atlantique, du Maine et d'Anjou et du Centre.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE
33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
presidence.paysdeloire@gmail.com

1- CLASSEMENT REGIONAL

1.1 Barème

Les points sont attribués selon le barème fédéral en vigueur pour les compétitions suivantes :

La Coupe de Ligue

Les Opens de Ligue

Le Classement Comité

Les Masters Régionaux

Le classement de la Ligue se décompose en six catégories : Simple Masculin, Simple Féminin, Simple Junior, Simple Vétéran, Double et Double Féminin

Les points attribués à une doublette à l'occasion d'une épreuve comptant pour le championnat régional en double s'entendent pour la doublette, et non pour chaque joueur nominativement. Tout changement de l'un des deux partenaires en cours de saison sportive entraîne la prise en compte d'une nouvelle doublette, et les points alors acquis par cette nouvelle doublette ne sauraient être cumulés aux points déjà obtenus par l'un ou l'autre partenaire avec la doublette précédente.

Annexe barème fédéral

1.2 Initialisation et champion

En début de saison sportive « Les compteurs seront remis à zéro ».

En cas d'égalité de points entre deux joueurs ou plus :

Avant la Coupe de Ligue, le classement de la saison précédente sera pris en compte.

Après la Coupe de Ligue, le classement sera déterminé par les résultats de cette compétition.

Pour le classement général, ce sont les Masters Régionaux qui fixeront l'ordre final.

Le titre de Champion de Ligue sera délivré à l'issue de la saison, après le Masters Régional, au premier de ce classement.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

1.3 Points pris à l'extérieur

Les points pris dans un OL d'une autre ligue que celle des pays de la Loire seront comptabilisés pour moitié dans ce classement. Dans ce cas, le joueur se doit de transmettre les résultats sous 15 jours suivant la compétition à la direction sportive Ligue Pays de La Loire afin de mettre à jour ses points. Passé ce délai plus aucune mise à jour du classement ne sera effectuée.

1.4 Points divers

1 point de participation est attribué aux inscrits n'ayant pas remporté de match pour chaque catégorie dans laquelle il est engagé.

En cas de réclamation, celle-ci devra intervenir dans le mois suivant la diffusion du classement.

2- COUPE DE LA LIGUE

2.1 Date

Date réservée par la F.F.D : aucune autre compétition placée sous l'égide de la F.F.D ne peut être organisée à cette date sur le territoire de la Ligue Régionale. Le tournoi est exclusivement ouvert aux joueurs de la Ligue régionale titulaires d'une licence individuelle F.F.D.

2.2 Cahier des charges

Pour postuler à l'organisation de la compétition, le club organisateur se doit de suivre le cahier des charges qu'il a signé et renvoyé au bureau de La Ligue Pays de Loire. Ce document sera fourni, sous la forme d'un dossier de candidature, par la ligue à tous les comités dès la publication du calendrier. Dans le cas où un ou plusieurs points de ce cahier des charges ne peut être respecté(s), le club devra prévenir le bureau au moment de la candidature afin que ce dernier détermine la possibilité ou non de l'organisation de la Coupe de Ligue par le dit club.

Le club organisateur doit s'assurer du bon déroulement du tournoi en collaboration avec le directeur sportif de la Ligue, et la commission sportive.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

2.3 Aspects financiers

Le montant de l'inscription est fixé lors de l'A.G.

Le comité organisateur doit régler le montant de l'homologation du tournoi dès le début de la saison.

2.4 Divers

Le directeur sportif de la ligue devra faire parvenir, au directeur sportif de la FFD, au maximum 72 heures après la compétition, les résultats complets du tournoi.

1 point de participation est attribué aux inscrits n'ayant pas remporté de match.

2.5 Règlement du tournoi

L'organisateur joindra à ses invitations, une feuille d'inscription. La date limite de pré-inscription sera au maximum le mercredi précédent la date de la compétition à minuit.

Le tirage au sort est effectué le jour de la compétition, une demi-heure avant le début des matchs, par le directeur sportif de la Ligue et / ou un de ses représentants.

Des têtes de séries seront protégées pour le tournoi. Elles sont réparties comme suit : 8 têtes de séries en masculins (dans les 12 premiers du classement Ligue), 4 têtes de séries en féminines et doubles (dans les 6 premiers du classement Ligue).

Le tournoi se déroule en double K.O (ou en round robin) dans les compétitions simples et doubles mixtes.

Le tournoi se déroule en poules pour la compétition double féminine.

Pour les compétitions Simple Féminin et Junior le format de jeu dépendra du nombre de participants :

- < ou = 5 joueurs : Une poule de 5 puis demies-finales
- 6 à 10 joueurs : 2 poules qualificatives
 - 6-7 joueurs : les 1^{er} de poules sont qualifiés pour la demi-finale, les 2^{ème} et 3^{ème} se rencontrent en tableau croisé pour les quarts de finale
 - 8 à 10 joueurs : quart de final en tableau croisé
- 11 à 15 joueurs : 3 poules qualificatives
 - 11 joueurs : Les 1^{er} de poules de 4 sont qualifiés en demi-finale, le 1^{er} et le 2^{ème} de la poule de 3 feront un match de barrage contre les 2^{ème} des poules de 4.
 - 12 à 15 joueurs : Les 2 premiers de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs 3^{ème} sont qualifiés pour les quarts de finales.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

- > à 10 joueurs : compétition en double KO.

Une catégorie commencée sera jouée jusqu'à son terme. Les finales ne seront pas toutes jouées en fin de compétition.

Les rencontres se disputeront ainsi :

- a) 2 manches gagnantes pour les phases qualificatives, barrages, préliminaires et poules
- b) 3 manches gagnantes à la sortie des barrages ou poules jusqu'aux ½ finales.
- c) 4 manches gagnantes pour les ½ finales et finales en féminine, junior, doubles mixtes et doubles féminins.
- d) 5 manches gagnantes pour la ½ finale et la finale en masculin.

L'ordre de démarrage des rencontres est déterminé à la bulle. En cas de manche décisive, celui qui a remporté la bulle démarre la belle.

3 - OPEN DE LIGUE

3.1 Date

Date définie par le bureau de la ligue dès la parution du calendrier de la F.F.D..

3.2 Cahier des charges

Pour postuler à l'organisation de la compétition, le club organisateur se doit de suivre le cahier des charges qu'il a signé et renvoyé au bureau de La Ligue Pays de Loire. Ce document sera fourni, sous la forme d'un dossier de candidature, par la ligue à tous les comités dès la publication du calendrier. Dans le cas où un ou plusieurs points de ce cahier des charges ne peut être respecté(s), le club devra prévenir le bureau au moment de la candidature afin que ce dernier détermine la possibilité ou non de l'organisation de la Coupe de Ligue par le dit club.

La table de marque est gérée par la ligue uniquement.

3.3 Aspects financiers

Le montant de l'inscription est fixé lors de l'A.G.

Le club organisateur doit régler le montant de l'homologation du tournoi au plus tard le jour de la compétition.

Toute inscription effectuée le jour de la compétition sera majorée. Cette majoration est fixée par l'AG.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

3.4 Licences

- Aucune contrainte de licence n'est fixée pour la participation des joueurs.

3.5 Règlement du tournoi

L'organisateur joindra à ses invitations, une feuille d'inscription. La date limite de renvoi pour les pré-inscriptions sera au maximum le mercredi précédent la date de la compétition à minuit.

Le tirage au sort est effectué le jour de la compétition, une demi-heure avant le début des matchs, par le directeur sportif de la Ligue des PDL ou un de ses représentants.

Le tournoi se déroule en double K.O (ou en round robin) dans la compétition simple jusqu'à 128 joueurs. A partir de 129 le tournoi se déroulera en élimination directe, en 4 manches gagnantes.

Il n'y a pas de tête de série dans cette compétition.

Le tournoi se déroule en élimination directe dans la compétition double au-dessus de 64 doublettes inscrites.

Le tournoi se déroule en poule dans les compétitions féminines et juniors à partir de 5 inscriptions. Dans ce cas les 4 premiers disputeront les demi-finales de la manière suivante : Le premier contre le quatrième et le second contre le troisième.

Les féminines seront intégrées dans le tableau simple si leur nombre d'inscription est égal ou inférieur à 4 participantes.

Les doublettes féminines peuvent aussi être intégrées dans le tableau double mixte, à leur demande si moins de 4 doublettes sont inscrites.

Les juniors masculins et féminins seront intégrés dans le tableau masculin et le tableau féminin, si leur nombre est inférieur à 4.

La direction sportive se réserve la formule des juniors.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
presidence.paysdeloire@gmail.com

Les rencontres se disputeront ainsi :

- a) 2 manches gagnantes pour les phases qualificatives, barrages, préliminaires et poules
- b) 3 manches gagnantes en compétition double, à la sortie des barrages ou poules jusqu'aux ½ finales.
- c) 4 manches gagnantes pour les ½ finales et finales en féminine, junior et double.
- d) 5 manches gagnantes pour la ½ finale et la finale en masculin.

L'ordre de démarrage des rencontres est déterminé à la bulle. En cas de manche décisive, celui qui a remporté la bulle démarre la belle.

3.6 Déroulement du tournoi

Pointage jusqu'à 9h30

Le tirage du tournoi se fera par le Direction sportif et les membres de la table de marque à 9h30

Le démarrage de la compétition double est à 10h00

Tout joueur est tenu de suivre le démarrage de la compétition à l'heure précise, faute de quoi des sanctions seront prises par la table de marque comme suit :

10h05 une manche de moins si non présent sur le pas de tir

10h10 match perdu par forfait si non présent sur le pas de tir

Tout joueur est tenu de suivre l'avancement des matchs afin d'être prêt à jouer dès qu'une cible lui aura été attribuée.

Tout joueur qui ne se présente pas dans les 5 minutes sur la cible qui lui a été attribuée pourra être sanctionné (une manche retirée, forfait)

4- MASTERS REGIONAUX PAR EQUIPES

4.1 But de la compétition

Nommer l'équipe championne de ligue.

Sélectionner les équipes qualifiées pour les masters nationaux. Le nombre d'équipes sélectionnable par Ligue est défini chaque année par la fédération

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

4.2 Cahier des charges

Pour postuler à l'organisation de la compétition, le club organisateur se doit de suivre le cahier des charges qu'il a signé et renvoyé au bureau de La Ligue Pays de Loire. Ce document sera fourni, sous la forme d'un dossier de candidature, par la ligue à tous les comités dès la publication du calendrier. Dans le cas où un ou plusieurs points de ce cahier des charges ne peut être respecté(s), le club devra prévenir le bureau au moment de la candidature afin que ce dernier détermine la possibilité ou non de l'organisation de la compétition par le dit club.

Le Championnat régional par Equipes est placé sous la direction du Directeur Sportif de la Ligue ou de son délégué.

La compétition se déroule sur 1 journée.

La Ligue, par l'intermédiaire du Directeur Sportif ou de la commission sportive, se réserve à tout moment le droit de procéder aux modifications concernant règlement, format de jeu et timing qui s'avèrent nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

4.3 Invitations

La compétition oppose 16 équipes. Ces 16 invitations sont distribuées à chaque comité au prorata du nombre d'équipes inscrites dans leur championnat respectif.

La règle de calcul est la suivante :

Nota : les champions de comités sont invités d'office.

Si un comité ne peut honorer les invitations qui lui sont attribuées les places vacantes se répartissent sur les autres comités par ordre croissant d'équipes qualifiées (le comité avec le moins d'équipes invitées se voit attribué le premier désistement, puis le comité suivant, par ordre d'équipes invitées)

Chaque équipe devra présenter au moins 4 joueurs dont responsable d'équipe. Les joueurs appelés à jouer pour une équipe doivent en être membre titulaire conformément au règlement du Championnat Départemental par équipes.

Les Comités sont tenus de faire parvenir la liste de leurs équipes auprès de la Ligue 7 jours avant la compétition.

Les Comités sont tenus de transmettre au représentant de la Ligue, au plus tard 72 h avant le matin de l'épreuve, la liste des joueurs autorisés pour chaque équipe avec précision des numéros de licence pour la saison en cours.

Une équipe ayant commencé la compétition ne peut plus être modifiée.

Tout Comité qui ne respecterait pas le présent règlement s'exposerait à une diminution de son quota d'invitation la saison suivante.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

4.4 Tenue vestimentaire

Chaque équipe est tenue de porter une tenue sportive aux couleurs de son club.

4.5 Pointage

Les Responsables d'équipe sont tenus de se présenter au pointage avant 8h30. Passé ce délai, leur équipe sera déclarée forfait.

4.6 Timing

La compétition suivra le timing prévisionnel suivant :

- 09h00 : match 1
- 11h00 : match 2
- 13h00 : pause déjeuner
- 14h00 : match 3
- 16h00 : ¼ de finale côté gagnants et perdants
- 17h30 : ½ finale côté gagnants et perdants
- 19h00 : finales côtés gagnants et perdants
- 20h30 : Cérémonie de Clôture

4.7 Règlement de l'épreuve

La compétition est jouée par équipes de 4 joueurs. Les compétiteurs sont tenus de se conformer aux règlements sportifs de la Fédération Française de Darts.

15 minutes avant chaque tour, les Responsables d'équipe sont tenus de se présenter à la table de marque afin de déposer la liste de leurs joueurs. Ils se verront remettre la feuille de match.

le déroulement des rencontres et la gestion des feuilles de matchs sont placés sous la responsabilité des Responsables des équipes concernées. A l'issue des rencontres, après avoir contresigné la feuille de match, ils sont tenus de la rapporter à la table de marque pour l'enregistrement des résultats.

Le principe du tirage :

- a) Les équipes championnes de comité seront placées dans le chapeau 1 et tirées au sort pour occuper les positions de têtes de séries dans les poules

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

- b) Le tirage est semi-dirigé afin d'éviter ou de limiter le fait que les équipes d'un même comité ne se retrouvent dans la même poule.
- c) Les autres équipes des comités seront placées dans le chapeau 2 et tirées au sort pour compléter les poules.

Principe :

4 poules de 4

Les deux premiers de chaque poule passent en côté gagnant, les deux derniers en côté perdant.

Puis tableau ¼ de finale jusqu'à finale côtés gagnant et perdant

4.8 Format de jeu

L'équipe A (Qui reçoit) et l'équipe E (Extérieur) sont définies par les capitaines par un tirage à pile ou face avant le match.

L'ordre de départ de chaque match est donc prédéterminé sur la feuille de match.

Chaque joueur joue 2 matchs en simple et 1 match en double. Matchs en 2 manches gagnantes de 501, départ direct, finish sur un double.

Une rencontre se joue en 10 points. Chaque match gagné compte pour 1 point, tant en simple qu'en double.

Ordre de jeu lors des rencontres : AxE, BxF, CxG, DxH, AxH, BxE, CxH, DxG, A1xE1, A2xE2.

Le classement au sein des poules est effectué par ordre:

- a) en fonction du nombre de points marqués suivant le barème :
Victoire : 3 points, Match nul : 2 points, Défaite : 1 point, Forfait : 0 point.
- b) en fonction du résultat de la rencontre ayant opposé les équipes.
- c) en fonction du nombre de manches gagnées.

A l'occasion des rencontres comptant pour la phase finale, la première équipe à 6 points sera déclarée vainqueur de la rencontre.

En cas d'égalité 5 à 5 à l'issue d'une rencontre comptant pour la phase finale, les 4 joueurs de chaque équipe disputeront un tie-break décisif, match sec de 1001 points, départ direct, finish par un double, les joueurs doivent jouer dans l'ordre d'inscription sur la feuille de match.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

Divers :

L'attribution des sélections « Ligue » au Championnat de France, est distribuée lors de cette journée suivant le résultat de la compétition.

5- MASTERS REGIONAUX INDIVIDUELS ET DOUBLES

5.1 Organisation de l'épreuve

Le Championnat régional Individuels et Doubles est placé sous la direction du Directeur Sportif de la Ligue ou de son délégué.

Rappel des invitations au championnat de France :

- a) La FFD invite nominativement des joueurs par rapport au classement national.
- b) Elle donne aux Ligues un certain nombre d'invitation
- c) La Ligue invite les joueurs par catégorie suivant le classement Ligue après les masters

En cas d'égalité, la Ligue se basera sur le classement régional, mais en fonction des gagnants des plus grandes compétitions, soit

- a) Masters Régionaux
- b) Coupe de Ligue
- c) Classement de la saison précédente.

5.2 Invitations aux régionaux

Le nombre de qualifiés par le Classement Ligue et par les classements comité sera voté lors de l'AG de début de saison. Pour le nombre de qualifiés par comité, la règle de la proportionnalité sera appliquée avec au minimum un qualifié par comité.

Nota : les champions de comités sont invités d'office.

Si une doublette féminine est qualifiée pour les doubles mixtes et les doubles féminins pour les Masters Régionaux, elle devra choisir la compétition à disputer.

Les places Ligue acquises par un comité restent au comité.

Si un comité ne peut honorer l'ensemble des invitations dont il dispose, les places vacantes reviennent à la ligue.

La ligue se réserve le droit de qualifier des juniors hors classement Ligue s'il n'y avait pas assez de joueurs classés.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

Les invitations de la Ligue seront faites auprès des directeurs sportifs des comités après le dernier OC de la saison et au plus tard deux semaines avant les régionaux.

La confirmation des Comités quant aux joueurs qualifiés « Ligue » et à la liste des joueurs invités « Comité » devra être faite au plus tard une semaine avant la compétition.

Toute personne ayant confirmé sa participation aux Masters Nationaux Individuels et Doubles doit obligatoirement être présent sous peine de sanction pour la saison suivante.

Tout compétiteur ne pourra être inscrit que dans une seule catégorie individuelle.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

5.3 Règlement et déroulement de la compétition

La compétition se déroule sur une journée. Le planning sera établi en fonction du nombre de participants.

	Doubles Masculins	Doubles Féminins	Juniors	Simple Masculins	Simple Féminins	Vétérans		Doubles Masculins	Doubles Féminins	Juniors	Simple Masculins	Simple Féminins	Vétérans
8h30	Inscriptions doubles et juniors							Inscriptions Individuels et vétérans					
8h45													
9h	9h	9h	9h				13h					13h	13h
9h15							13h15						
9h30	Poules	Poules	Poules				13h30	1/2 Finale					
9h45							13h45						
10h							14h	14h					
10h15		10h20	10h20				14h15	14h10			14h10		
10h30		10h30	10h30				14h30						
10h45		1/2 Finale	Finale				14h45	Finale			Poules	Poules	Poules
11h							15h						
11h15							15h15	15h10					
11h30	11h30	11h30	11h30				15h30						
11h45	11h40	11h40					15h45					15h50	15h50
12h	1/8 Finale						16h						
12h15		Finale					16h15					16h	16h
12h30	1/4 Finale						16h30				1/4 Finale	1/4 Finale	1/4 Finale
12h45	12h40	12h40					16h45				16h40	16h45	16h45
13h							17h				1/8 Finale		
13h15							17h15				17h15	1/2 Finale	1/2 Finale
13h30							17h30				17h30	1/2 Finale	1/2 Finale
13h45							17h45				1/4 Finale		
							18h				18h		
							18h15				18h10	Finale	Finale
							18h30				18h30	Finale	Finale
							18h45				1/2 Finale		
							19h						
							19h15				19h10		
							19h30				19h20		
							19h45				Finale		
							20h						
							20h15				20h20		
							20h30						

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

6- DIVERS

6.1 Considérations diverses

Les trophées individuels sont conservés par les intéressés.

La Ligue se réserve à tout moment le droit de procéder aux modifications concernant règlement, format de jeu et timing qui s'avèrent nécessaire au bon déroulement d'un open de Ligue, et devra s'expliquer sur le cas de force majeure.

La Ligue participera aux récompenses des Masters de Ligue individuel, doubles et par équipes selon un barème proposé par le trésorier et voté en AG chaque saison.

Elle récompensera les vainqueurs des classements Ligue selon un barème proposé par trésorier et voté en AG chaque saison.

Un tableau de récompenses, déterminé par la Ligue, est donné au Club organisateur pour les OL et la CL correspondant aux reversements des inscriptions (78 % à reverser en droit mais possibilité de reverser 100 % des inscriptions)

6.2 Juniors

Un junior peut se faire aider pour récupérer ses fléchettes.

6.3 Scoreur

Le scoreur peut dire aux joueurs, à chaque flèche et à leur demande, les points restant à marquer pour terminer une manche mais pas la combinaison à jouer pour y arriver.

7- JOUEURS

Les joueurs doivent respecter le présent règlement.

Il est strictement interdit aux joueurs d'apporter de l'alcool de leur véhicule ou de l'extérieur dans la salle de compétition ou au bar.

Le joueur doit respecter le timing affiché sur les feuilles de tournoi. À l'appel de son nom, le joueur dispose de cinq minutes pour se présenter sur le pas de tir sous peine de sanction allant de manches de pénalité jusqu'à l'exclusion de la compétition.

Lors des compétitions officielles, tout joueur ayant un comportement irresponsable ou irrespectueux se verra sanctionné par le conseil de discipline.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
presidence.paysdeloire@gmail.com